



Paris, le 23 février 2015

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 19 février 2015

CT des DDI épisode II :

Le « pire » contre-attaque... FO en première ligne de la résistance !

Voici que s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire du comité technique des DDI, à l'issue des résultats des scrutins du 4 décembre 2014.

Un front résolument occupé depuis 4 ans par FORCE OUVRIERE au sein de cette instance au format interministériel inédit, un front que nous n'avons bien sûr pas demandé, que nous avons même dénoncé, mais que nous avons résolument occupé !

Avec comme lignes directrices la défense des services départementaux de l'État, leurs missions et leurs moyens et assurer ainsi la défense des conditions de travail, des parcours professionnels et des rémunérations des agents. Quitte à mettre sur la table les questions qui fâchent !

Et force est de constater que notre action a payé puisqu'à l'issue des scrutins du 4 décembre 2014, les 80% d'électeurs en DDI qui se sont massivement exprimés dans les urnes **ont clairement placé FO comme la 1ère organisation en voix – avec une progression de 5 points depuis 2011 – et en sièges avec désormais 4 sièges (sur 10) au sein du comité technique placé auprès du SGG.**

A l'aube du lancement d'une nouvelle étape de tentative de démolition du service public et des droits des fonctionnaires – revue des missions de l'État et « déforme territoriale » en première ligne - il nous revient la responsabilité d'occuper et de bien occuper ces sièges durant les 4 ans qui viennent.

Alors parce qu'il est encore temps de lutter contre les dogmes et la pensée unique dictant les orientations et décisions actuelles impactant le service public républicain, en particulier au travers de la revue des missions de l'État, **FORCE OUVRIERE a porté à l'ouverture de cette réunion son cahier des charges pour un État garant de l'égalité territoriale, de la solidarité nationale et de la redistribution.**

Retrouver ci-après le lien vers [la déclaration préliminaire FO au CT](#)

Le menu proposé à l'ordre du jour de ce CT : adoption du règlement intérieur, création (ou pas !) d'un CHSCT des DDI, réforme territoriale et revue des missions, déconcentration de la gestion et décroisement des effectifs MAAF/MEDDE

Point 1 : Approbation du PV du comité technique du 13 novembre 2014 :

Le PV correspondant est approuvé après prise en compte des demandes des organisations syndicales.

Point 2 : Approbation du règlement intérieur du CT des DDI :

Suite aux avancées obtenues à l'occasion de la mise en place du CT des DDI en 2011, Force Ouvrière votera pour le projet de règlement intérieur présenté – pour aussi imparfait qu'il soit – à la condition qu'il s'accompagne des mêmes engagements que ceux consignés au procès-verbal du CT du 3 février 2011.

Pour tenir compte des spécificités de ce CTP des DDI, M. LASVIGNES donne son accord pour que les titulaires et les suppléants soient traités de la même manière, c'est-à-dire qu'ils reçoivent une convocation, et bénéficient des dispositions qui en découlent (autorisation d'absence, frais de déplacement), dès lors que cette mesure ne fait pas jurisprudence et ne crée pas de précédent, et sous réserve évidemment, que les conditions de vote prévues par le décret 82-452 soient respectées.

La consignation de cet engagement renouvelé au PV du présent CT suffirait à FO pour que ce dont nous avons bien compris que le SGG ne pouvait inscrire dans ce texte puisse continuer à s'inscrire, par contre, dans les pratiques de ce comité technique.

A la condition aussi de l'engagement plus ferme de l'administration de respecter des délais de transmission de documents préparatoires décents, alors même que les sujets abordés en CT des DDI emportent une dimension inter-ministérielle nécessitant un temps de discussion suffisant au sein des organisations syndicales. FORCE OUVRIERE demande donc la prise en compte des amendements proposés en amont de la réunion (article 3 et 7).

Par ailleurs, FO demande que l'article 21 indique explicitement que des interruptions de séances peuvent être décidées par le Président « *à la demande des organisations syndicales* ».

Éléments saillants ressortant des débats :

Le Secrétaire Général du Gouvernement, après avoir indiqué qu'il souscrit pleinement aux arguments avancés par FORCE OUVRIERE, donne son accord pour travailler selon les modalités énoncées plus haut, avec un engagement consigné dans le PV du comité technique. Il accepte aussi de modifier le projet de règlement intérieur pour accepter les amendements proposés par FO sur les articles 3, 7 et 21.

Le règlement ainsi modifié est mis au vote.

Vote du projet de texte :

POUR : Unanime

CONTRE : Aucun

En complément du vote du Règlement Intérieur du présent Comité Technique, **FORCE OUVRIERE demande enfin que le règlement intérieur du CT des DDI soit transmis aux directeurs départementaux, pour application en ce qui concerne les modalités de participation des représentants du personnel au niveau national (article 5 notamment), et serve de modèle pour les RI des CT locaux.** FORCE OUVRIERE demande également la rédaction d'une instruction aux DDI accompagnant la transmission et permettant de clarifier certains points, **notamment sur les sujets à aborder en comité technique ainsi que les moyens donnés aux représentants du personnel pour préparer les réunions des comités techniques.** Le SGG accepte le principe qu'une instruction soit transmise aux DDI accompagnant la diffusion du règlement intérieur du CT des DDI.

Point 3 : « Échanges » sur l'hypothèse de création d'un CHSCT des DDI :

Si FORCE OUVRIERE se félicite de l'inscription de ce point à l'ordre du jour, suite à son courrier du 3 février 2015, nous ne saurions nous satisfaire de simples « échanges » alors même que les enjeux et problématiques sont sur la table des débats du CT des DDI depuis de longs mois.

Aussi, FORCE OUVRIERE renouvelle sa demande, formulée depuis 2012 et [ré-affirmée en février 2015](#), de mise en place d'un CHSCT des DDI placé auprès du SGG. Et demande la mise au vote de cette mesure !

Éléments saillants ressortant des débats :

Fidèle à sa position depuis trois ans, la DSAF explique en quoi la création d'un CHSCT des DDI est une opération compliquée, bien que reconnaissant désormais le besoin de structuration du dialogue social sur ce plan au niveau central des DDI, en articulation avec les CTM. La parole est alors donnée aux différents Ministères présents, pour un tour de table étrange mais très révélateur de l'absence de travail engagé à leur niveau :

- le représentant MAAF explique que les questions DDI ne sont pas exclues des débats de ses CHSCT Ministériels (mais oublie de préciser qu'il n'a plus la main sur les moyens matériels, comme la politique immobilière, mobilière,... ce qui est gênant pour agir),
- le représentant des Ministères sociaux reconnaît lui que la question se pose, car certains sujets Hygiène & Sécurité sont par essence interministériels, mais souhaite pouvoir en discuter en interne préalablement (à FORCE OUVRIERE, on pensait que depuis trois ans c'était peut-être déjà fait...),
- le représentant du MEDDE et du MLETR se raccroche à la position de son homologue du MAAF, sans plus de précision (mais admettra deux heures plus tard que finalement, un CHSCT des DDI aurait du sens... position clairement affichée lors du CTM du 19 janvier dernier par le Secrétaire général du MEDDE/MLETR !),
- le représentant des ministères économiques et financiers précise qu'avant toute chose, il convient que l'administration évoque le sujet en interne (...),

enfin, la représentante du Ministère de l'Intérieur indique que son Ministère se rangera à la position majoritaire.

FORCE OUVRIERE remet sur la table le fait, têtu, que le pilotage des DDI par le SGG implique que les Ministères n'ont plus la main sur une partie des leviers habituellement utilisés pour les politiques d'Hygiène & Sécurité (comme le mobilier et l'immobilier), et que par voie de conséquences le SGG est en responsabilité sur la politique de prévention. Il a donc besoin d'un organe de pilotage de cette politique, c'est-à-dire un CHSCT des DDI. Sans parler de la responsabilité désormais confiée au SGG de piloter la politique de prévention des risques psychosociaux...

Le Secrétaire général du Gouvernement conclut en rappelant que la situation actuelle est très complexe (les structures évoluent vite, tout comme les situations des agents) et qu'en conséquence il faut porter une vigilance toute particulière à ces sujets. Il rappelle que, pour lui, cette politique doit être pilotée au plus proche des services, en réseau, et à travers également les aspects « métiers ». Toutefois, il reconnaît aussi que Matignon doit y avoir une place ne serait-ce qu'en raison du positionnement des directeurs auprès du SGG. **Il s'exprime formellement comme partisan d'un CHSCT des DDI**, mais opposé à un vote de principe durant cette séance (option demandée par FO).

Il propose qu'un projet, précisant le mode de fonctionnement et la définition des responsabilités, soit élaboré par ses services avec les Ministères et présenté aux organisations syndicales lors d'une réunion de travail avant le prochain CT DDI, qui aurait un caractère décisionnel cette fois-ci.

FORCE OUVRIERE prend acte de cette évolution majeure dans la posture du SGG, dans le sens de ce que nous portons depuis 2012, et attend désormais le passage à l'acte éclairé à l'occasion du prochain CT des DDI !

Point 4 : Réforme territoriale (pour information) présenté par le SGMAP et par M. Jean-Luc Nevache, nouveau coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État :

Affaiblissement des missions de l'État, fusions des régions, suppressions des départements, regroupements forcés des communes en intercommunalités à plus de 20 000 habitants, métropolisation imposée : cette contre-réforme conduit à l'éloignement de la puissance publique ouvrant la porte à tous les communautarismes.

FORCE OUVRIERE a exprimé au plus haut niveau son opposition à cette transformation de la République en « fédération de régions » autonomes et omnipotentes conduisant à l'instauration de droits différents selon les régions ou les métropoles. Cette réforme remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.

FORCE OUVRIERE s'oppose à une République XXS, balkanisée en une fédération de régions XXL.

Une réforme territoriale anticipée par une redéfinition des périmètres des directions régionales, et s'inscrivant dans un contexte d'incertitudes sur la substance et le devenir des DDI, des détricotages ministériels impactant les services et les personnels, la menace de diminution des moyens dans les établissements publics et leur mise en concurrence, une revue des missions de l'État prédatrice pour les missions et moyens de ministères affichés "non-prioritaires". Voici donc les perspectives offertes aux agents publics en ce début d'année 2015.

Eux qui ont déjà traversé tant de tempêtes ces dix dernières années, eux qui ont contribué à maintenir à flot, contre vents et marées, des services à peine stabilisés après Réate "épisode 1".

FO dénonce ce vaste chantier de démolition qui aura des impacts à la fois sur la mise en œuvre des politiques des ministères et sur la situation des personnels. D'autant plus qu'il a vocation à s'accompagner d'une boîte à outil RH adaptée pour couper les agents de leur gestion ministérielle... Sans parler de l'impact que serait susceptible d'entraîner la mise en place du RIFSEEP pour des personnels et des cadres dont la rémunération aurait vocation à être écornée proportionnellement à leur recul dans les organigrammes fusionnés.

A l'aube de cette année 2015, FORCE OUVRIERE, première organisation syndicale au sein des DDI et de la FPE, appelle de ses vœux le retour de la raison au pouvoir !

Éléments saillants ressortant des débats :

Sur la revue des missions de l'État :

Le secrétaire général à la Modernisation de l'Action Publique présente rapidement les réflexions qui se sont axées autour des trois postures de l'État : expert, régalien et partenaire. Alors même qu'aucune synthèse n'existe des contributions issues des ateliers régionaux (disponibles [ici](#)), il indique que ressortirait globalement un besoin de l'État réaffirmé : il est en effet régulateur, et impartial par rapport aux dynamiques locales. Il y aurait également un besoin de lisibilité sur le qui fait quoi (les effets de 5 années de réorganisations successives ?). En parallèle, concernant la réussite du portage des missions, l'administration relève la nécessité de former les agents et de valoriser l'expertise. Et bien entendu, la question de l'adéquation entre les moyens et les missions est revenue sur la table des discussions. Suite à quoi, beaucoup de propositions d'actions ont été énoncées (600), notamment sur le renforcement et la simplification des missions. L'administration annonce qu'afin de les traiter, les ministères étaient désormais chargés de les prioriser avant d'engager - enfin ? - un cycle de concertation dans les instances de dialogue social (CNSP, CSFP, CTM, CT des DDI notamment).

Derrière ce discours « *Dormez tranquille* », FORCE OUVRIERE n'est pas dupe quant à la vocation réelle de la revue des missions, lancée dans le premier objectif d'opérer des coupes budgétaires impliquées par les effets du pacte d'irresponsabilité.



Et met sur la table son cahier des charges pour un État garant de l'égalité territoriale, de la solidarité nationale et de la redistribution.

Sur la réforme territoriale :

Le SGG s'engage sur le fait que la réforme territoriale se fera à DDI constantes. Concernant la méthode d'évolution des services État, il y aura un référent dans chacun des Ministères et 7 directeurs de projets dans les régions fusionnées. Un diagnostic territorial sera réalisé d'ici fin avril (circulaire consultable [ici](#)), puis une phase de préfiguration s'engagera autour d'équipes de préfigurateurs Préfet+Directeurs régionaux. Une mission « multi-inspections générales » avec un rendu pour mars est également au menu.

Ce calendrier très contraint démontre :

- soit que les objectifs finaux ont été fixés en amont,
- soit que cette réforme est gérée à la petite semaine, sans que l'administration ne se donne les moyens d'en jauger les véritables conséquences.

Quelle que soit l'hypothèse, notre organisation syndicale condamne la méthodologie utilisée !

Et le fait qu'il soit demandé en urgence aux préfets de produire des diagnostics territoriaux, pour justifier a posteriori l'échelle des nouvelles régions, ne fait que confirmer les analyses de FORCE OUVRIERE : la réforme territoriale conduite par le gouvernement n'a d'autre fondement que l'affaiblissement de la République et du service public républicain !

FORCE OUVRIERE pose par ailleurs la question de la modularité dans les compétences et organigrammes des directions régionales à venir, car cela peut impacter les DDI incluses dans leurs périmètres. Le SGG répond qu'il existe déjà une modularité, même si elle est faible, dans l'organisation actuelle. Et donc qu'il y en aura sans doute encore dans celle à venir... Or, il est évident que la question de la modularité a des conséquences sur les relations entre les DDI et leurs centrales par le biais de la courroie de transmission régionale, ainsi que sur la cartographie (et donc la mobilité) des compétences, puisqu'elles dépendent des options retenues. Par ailleurs, la fusion des DR conduira nécessairement à revoir les parts indemnitaires des agents quand il existe une part fonctionnelle liée à la place de l'organigramme... **démonstration une fois de plus de l'injustice et l'absurdité de ces systèmes indemnitaires basés sur la cotation des postes ! Systèmes que la DGAFP veut pourtant généraliser via le RIFSEEP...**

Point 5 : Gestion des ressources humaines en DDI (pour information) – Circulaire du 19/12/2015 → [ici](#) :

Une circulaire de fin d'année DSAF/DGAFP relative à la déconcentration de la gestion des agents des DDI, plaçant une partie du paysage des sujets qui vont être à traiter dans les 2 ans qui viennent.

Une partie de cette circulaire opère des rappels qui peuvent sembler neutres et de bon sens... mais comporte surtout des ouvertures de fenêtres "cheval de Troie" à l'ouverture de portes plus importantes. Et notamment sous l'angle de la convergence des calendriers de gestion (notamment pour les mobilités : la bête n'est pas morte !) derrière laquelle se cache une volonté d'attaque du rôle des CAP nationales.

Toute attaque contre la gestion nationale des corps ministériels et inter-ministériels, ou toute régression en termes de nombre de cycles de mobilités pour certains ministères serait vécu comme un *casus belli* pour FORCE OUVRIERE !

Éléments saillants ressortant des débats :

En ouverture de son propos, FORCE OUVRIERE s'étonne de la méthode de production de cette circulaire, à savoir une diffusion sans échange préalable au sein du CT des DDI.

Sur le fond, cette circulaire est en réalité une fusée à deux étages, le genre de mécanisme qu'on met en place **pour passer discrètement d'un modèle fondé sur la gestion nationale des corps, à un modèle de gestion par strates territoriales de services de l'État** : dans sa première partie, elle ne fait que reprendre des éléments pré-existants (partagés ou non). **Mais sa seconde partie, au motif affiché de re-préciser des « détails » ou corriger quelques « dysfonctionnements », vient se frotter au rôle des CAP nationales et à des sujets tels que l'harmonisation des cycles de mobilité.**

Et si l'on parle d'harmonisation, FORCE OUVRIERE rappelle qu'elle n'est pas contre par principe : **mais pourquoi ne pas poser l'idée d'en revoir le nombre à la hausse, pour faciliter les mobilités choisies ?** Surtout à l'heure où l'administration organise d'énormes vagues de réorganisations pour lesquelles mettre de l'huile dans les rouages ne serait pas inutile ! Par ailleurs, il serait inepte de dimensionner en fonction des contraintes des seules DDI les nombres de CAP de corps qui exercent dans ces services... mais aussi – et plus encore – dans bien d'autres ! L'augmentation des temps de latence des mutations peut ainsi amener certains directeurs généraux d'établissements publics sous tutelle ministérielle à délaisser le recrutement de fonctionnaires et à privilégier le recrutement de contractuels ! Pour mieux ensuite devoir organiser des concours de déprécarisation ?

FORCE OUVRIERE exige donc l'augmentation du nombre de cycles de mobilités, ainsi que de disposer d'une présentation lors du prochain comité technique de l'ensemble des travaux entre la DGAFP et les Ministères sur ce sujet. Avant toute décision « tombée du camion » !

Les agents ne sont pas des grenouilles que l'on plonge dans l'eau tiède... et l'administration pourrait une nouvelle fois se brûler les doigts – comme le MEDDE en 2014 - en sous-estimant leur attachement à une gestion nationale et à la mobilité choisie !

Le SGG rappelle que l'on va vers plus de déconcentration, d'harmonisation et d'interministérialité. Toutefois, il convient (là encore en accord avec FORCE OUVRIERE) qu'il faut effectivement prendre garde à ne pas remplacer des rigidités verticales par des rigidités horizontales (ne plus pouvoir passer d'une DD à une DR par exemple), que les corps sont bien le creuset de la construction des compétences, et qu'il donne son accord pour discuter de déconcentration lors du prochain comité technique.

La DGAFP reconnaît quant à elle qu'en lieu et place d'une consultation formelle sur le texte incriminé, elle l'avait uniquement évoqué lors de réunions informelles il y a quelques mois (on appréciera l'effort fait sur la constructivité du dialogue social...). Sur le fond, elle rappelle qu'il n'y a de modification du droit, et qu'on ne fait que rappeler la loi dans cette circulaire (on produirait donc des textes sans valeur ajoutée ?) Enfin, elle explique que la convergence des

calendriers de gestion peut aussi être comprise comme essayer de définir des périodes de rapprochement des calendriers. Elle explique qu'il existe bien un groupe de travail sur ce sujet avec les Ministères, la DSAF et la DGAFP...

FORCE OUVRIERE prend acte de l'engagement d'inscrire ces sujets au prochain CT des DDI... pour que ces travaux sortent de l'ombre dans laquelle l'administration les maintient volontairement !

Point 6 : Décroissement MAAF/MEDDE en DDI (pour information) – Éléments présentés aux CTM du MAAF et du MEDDE → [ici](#) :

De quoi parle-t-on ?

Après accord entre les deux secrétaires généraux du MAAF et du MEDDE, le transfert d'environ un millions d'agents du MAAF, a été décidé. Les 970 ETP correspondent à des emplois dans les services de police de l'eau, de gestion des risques, de la biodiversité, de la chasse et de la pêche en DDT(M).

Ce transfert se fera sur une période de trois ans à partir du 1er janvier 2016.

Les agents concernés basculeront du BOP 215 vers le BOP 217 et seront placés en position normale d'activité (PNA). Le MAAF souhaite également le transfert d'emplois support représentant 7% du nombre de personnels transférés. A noter que les agents travaillant en ICPE sur le BOP 206, ne sont pas concernés par cette mesure.

En 2016, seront transférés en priorité les agents « volontaires » travaillant à 100 % dans les services chargés de la gestion de l'eau, soit environ 1/3 des agents concernés par cette opération (378 ETP plus 26 ETP support). En 2017, ce sont les agents « volontaires » travaillant à temps partiel pour un service chargé de la gestion de l'eau. Enfin en 2018, si tout c'est bien passé, c'est le tiers restant qui sera transféré. Soit les agents chargés de biodiversité, de la chasse, de la pêche et des risques.

Les agents « non volontaires » devront se trouver un poste pour ne pas être transférés (sic...).

FORCE OUVRIERE a renouvelé certaines des questions posées à l'occasion des CTM du MAAF et du MEDDE, ou encore de la réunion commune MAAF/MEDDE organisée le matin même :

Quelles seront les conséquences de ces transferts sur les régimes indemnitaires des agents, sur l'action sociale, sur les droits syndicaux.

Quid des possibilités de mobilités et A/R entre le MAAF et le MEDDE ?

Quid de la perte de domaines de compétences, notamment pour les corps techniques du MAAF ?

Les agents du MAAF qui souhaiteront postuler dans la durée sur ces postes se verront opposer des levées de compteurs, or ceux-ci sont à la seule appréciation du MEDDE ?

Quel état des lieux pour chaque structure concernée par ces transferts, avec le nombre et la qualité des agents concernés ?

Une démarche « volontaire » ? : qu'en sera-t-il pour ceux qui refusent ?

Au delà du transfert, quel mode d'alimentation des compétences correspondantes dans la durée ?

Éléments saillants ressortant des débats :

Les 2 ministères concernés confirment la mise en place d'un comité de suivi commun associant l'ensemble des OS (à voir si FO MEDDE sera invitée cette fois-ci !), l'information des CTM et la mise en place d'une foire aux questions.

FORCE OUVRIERE sera vigilante à ce que les droits des agents soient préservés dans ce jeu de bonneteau inter-ministériel, ce qui n'a pas toujours été le cas dans les exemples précédents (MEDDE->Intérieur en particulier) !

Vos représentants au CT des DDI :

*Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),
Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),
Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),
Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),
Sandrine Fourcher-Michelin, DDT d'Eure-et-Loir (FO équipement, environnement, transports et services),
Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),
Dominique Gendron, DDCSPP de l'Yonne (FO Finances)
Thomas Knecht, DDTM de Seine-Maritime (FO équipement, environnement, transports et services)*

Nos experts thématiques :

*Cédric Peinturier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services)
Stéphane Touzet, DDCCSPP du Cher (FO administration générale de l'État)
Gisèle Vimont, DDT de l'Allier (FO administration générale de l'État)*



**JE
NOUS
TOUS
AVEC **FO!**** **SERVICE
PUBLIC**

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris